

Protection des glaciers : l'Argentine déterre sa loi

Par Caroline Protat

C'est un revers pour les géants de l'exploitation aurifère. La Cour suprême argentine a réaffirmé mardi la constitutionnalité de la loi pour la protection des glaciers, qui interdit toute exploitation minière dans des espaces protégés. L'instance a débouté les sociétés Barrick Gold et Minera Argentina Gold, lesquelles, appuyées par le gouvernement de la province de San Juan, avaient déposé en 2011 une plainte auprès de la Cour fédérale pour rendre inconstitutionnelle cette loi. Cette décision remet en cause 44 projets d'exploitation minière.

Cryoactivisme

75 % des 2 % d'eau douce de la planète proviennent des glaciers. En Argentine 8 484,2 km² sont concernés par des projets d'exploitation minière détruisant des glaciers. En 2007, à l'initiative de la ministre argentine de l'environnement Romina Picolotti, le gouvernement avait fait voter une loi de protection des espaces glaciers, entrée en vigueur en 2010, devenant ainsi la première loi de ce type au monde.

Cependant, la société canadienne Barrick Gold, acteur majeur de l'exploitation minière sur le territoire argentin, avait déposé une plainte auprès de la Cour fédérale en 2011 afin de faire réviser la loi et ainsi poursuivre certaines de ses activités, qui avaient été suspendues. Depuis, même si la loi est restée en vigueur, elle est peu appliquée et les ONG et associations écologistes militent pour en faire respecter les principes. *«Avant les débats provoqués par la création de la loi, personne ne s'intéressait aux glaciers. Pour les Argentins, les glaciers ne se trouvaient qu'en Terre de feu, alors que dans les aires périglaciaires il y en a des petits sous les roches avec des valeurs hydrauliques qui contribuent de façon majeure à l'écosystème et qui sont aujourd'hui menacés»*, affirme Jorge Daniel Taillant, «cryoactiviste» et fondateur du Centre argentin des droits de l'homme et de l'environnement.

Depuis huit ans, les militants écologistes attendaient que la justice se prononce sur cette question. *«C'est un long chapitre de l'histoire de la lutte pour l'environnement qui se referme»*, déclare Gonzalo Strano, le porte-parole de Greenpeace Argentine. Enrique Viale, membre de l'Association argentine des avocats environnementalistes, ajoute: *«La décision reposait sur le choix entre défendre les "fabriques d'eau" que sont les glaciers [...] ou faire prévaloir les intérêts corporatifs qui souhaitent les détruire pour en extraire des tonnes d'or qui finiront dans les sous-sols de banques suisses.»*

Ils espèrent que la loi ne restera pas lettre morte. Selon Jorge Daniel Taillant, *«44 projets d'exploitation minière à différentes étapes d'avancement devraient être remis en question au vu de leur emplacement sur des zones périglaciaires»*, notamment dans les provinces de San Juan, Mendoza ou Santa Cruz.

«L'écologie n'est pas le problème d'un pays en développement»

Mais rien n'est moins sûr dans un pays émergent comme l'Argentine, où l'extraction minière est au cœur des intérêts économiques et politiques. Depuis 2010, les multinationales de l'extraction ont tout fait pour freiner l'application de la loi et ont continué leurs activités, notamment dans la mine d'or et d'argent à ciel ouvert de Veladero, dans la province de San Juan. Propriété de Barrick Gold depuis 2005, le site a également connu le plus grand accident minier du pays, en 2015. L'effondrement d'un bloc de glace avait provoqué la fuite d'une solution de cyanure, polluant ainsi cinq cours d'eau. Une catastrophe qui ne s'était pourtant

pas soldée par la fermeture du site. *«Ces incidents à répétition ne seraient jamais arrivés si le gouvernement avait fait appliquer la loi»*, affirme Enrique Viale.

Lors du premier vote de la loi en 2007, l'ex-présidente Cristina Kirchner avait mis, sous la pression de Peter Munk, le président fondateur de Barrick Gold, son veto présidentiel à l'entrée en vigueur de la loi. Les membres du Centre argentin des droits de l'homme et de l'environnement furent même contraints de s'exiler aux Etats-Unis, en raison de menaces de morts.

Aujourd'hui, les projets d'exploitation continuent de se multiplier. Sur le papier, les textes prévoient l'obligation d'un inventaire de tous les glaciers argentins. Des études de terrain sont également censées être réalisées avant tout projet et ce dans un délai de 180 jours. Selon Jorge Daniel Taillant, cette réglementation est gangrenée par la corruption : *«Ce sont des glaciologues qui réalisent les études, mais ils travaillent également pour les entreprises. Résultat: ils ont imposé une mesure minimale pour qu'un glacier soit considéré comme tel, laissant ainsi une marge de manœuvre aux entreprises pour exploiter une partie de ces glaciers.»*

Le lobbying proextraction est très puissant en Argentine, le ministre de l'environnement qui a succédé à Romina Picolotti était en faveur de *«l'industrie polluante»*, selon les mots de Jorge Daniel Taillant. *«Un pays en développement comme l'Argentine ne fait pas de la question écologique une priorité. Quant aux provinces, qui sont les vrais propriétaires des ressources naturelles, elles font le maximum pour appuyer les intérêts des entreprises minières.»*

[Caroline Protat](#)